



Conseil de Paris

Séance des 15 et 16 octobre 2012



Communication du Maire de Paris

Sur les orientations budgétaires

de la Ville et du Département de Paris pour 2013

Communication sur le débat d'orientations budgétaires 2013

Pour ce budget important dans la conduite du programme de la mandature, l'heure est à la poursuite résolue de notre action au service des Parisiens. Dans la continuité des objectifs que nous poursuivons depuis 2008, il s'agit encore et toujours d'honorer le contrat passé avec les habitants sans rien hypothéquer de l'avenir de Paris. Il nous faut pour cela créer les conditions d'une croissance économique responsable reposant sur l'investissement, l'innovation et la compétitivité. Dans un contexte économique marqué par la crise et grevé par la politique économique injuste et inefficace du précédent gouvernement, nous ne disposons que de faibles marges de manœuvre financières. La dégradation de la note de l'Etat par Standard & Poor's ayant entraîné celle de notre ville en dépit d'une qualité de gestion reconnue et d'un accès au crédit particulièrement satisfaisant, nos perspectives doivent intégrer une conjoncture nationale et internationale délicate.

Face à ces contraintes persistantes, c'est en étant à la fois audacieux et sérieux que nous pourrions tenir les engagements pris face aux Parisiens. Le financement l'an prochain de plus de 6000 logements, de 1.500 places en crèche et la création de 16 hectares d'espaces verts doivent nous permettre d'atteindre en 2014 les objectifs exigeants que nous nous sommes fixés : 20% de logements sociaux, 4.500 places en crèche, 30 hectares d'espaces verts. Nous posons donc la nécessité pour 2013 d'un Budget Primitif ambitieux, faisant la part belle au dynamisme et à la solidarité grâce une gestion rigoureusement maîtrisée.

L'ambition pour le BP 2013, c'est de répondre, à notre niveau, aux problématiques du logement à Paris. Nous saisissons toutes les opportunités qui pourront se présenter en matière de foncier public. Nous mobiliserons aussi sur nos bailleurs sociaux pour produire mieux, et plus vite.

Le dynamisme cela signifie aussi des initiatives fortes pour l'innovation et la compétitivité économique de Paris : il est de notre devoir de créer les conditions de la croissance économique et de soutenir l'activité, grâce à notre effort d'investissement et en faisant le pari de l'innovation et de la compétitivité.

1. Face à la crise, le choix du dynamisme

Le dynamisme de Paris se joue aujourd'hui dans tous les domaines, de l'économie à l'urbanisme, grâce à une politique d'investissement volontariste qui prend acte de la crise tout en refusant de la voir entraver le développement de Paris.

1.1. soutenir l'activité économique et l'emploi

Nos dépenses d'investissement sont un facteur clef de croissance et de compétitivité ; elles garantissent une offre de service public de qualité et contribuent à soutenir l'activité économique.

Les efforts en faveur de la recherche, de l'innovation et de l'enseignement supérieur sont les premiers moteurs du développement économique de notre Ville et nous les poursuivons en 2013. Des sites majeurs pour l'enseignement supérieur et la recherche ouvriront leurs portes après rénovation. L'Hôtel de Lauzun accueillera sa première promotion de chercheurs de l'Institut d'Etudes Avancées de Paris. 2013 sera une année décisive pour l'école Boule, célébrant l'extraordinaire savoir-faire de l'école et la rénovation de cet établissement. L'Ecole des ingénieurs de la Ville de Paris investira ses nouveaux locaux rue Rébeval (19e). Les chantiers de l'Institut Pierre Gilles de Gennes et de nouveaux logements chercheurs au sein de la Cité internationale universitaire seront lancés.

Les entreprises innovantes poursuivront leur développement avec l'ouverture de l'immeuble Boucicaut dans le 15ème arrondissement, qui offrira une capacité d'accueil à plus de 40 jeunes entreprises innovantes sur 6.000m². A ce site d'importance pour la réalisation du plan pépinières s'ajoutera un incubateur dédié aux métiers d'art en partenariat étroit avec les écoles d'arts appliqués de la Ville. Paris continuera à soutenir le tissu de PME innovantes, en accompagnant l'association Silicon Sentier dans le développement de ses activités autour d'un nouveau lieu central. Les programmes d'amorçage de start-ups et d'encouragement aux projets innovants nés au coeur des pôles de compétitivité monteront en puissance pour faire de Paris la capitale européenne des start-ups.

Paris tend à s'imposer aujourd'hui comme l'une des métropoles les plus compétitives du monde : nous accueillons la moitié des investissements étrangers de l'Île-de-France, nous sommes la première ville

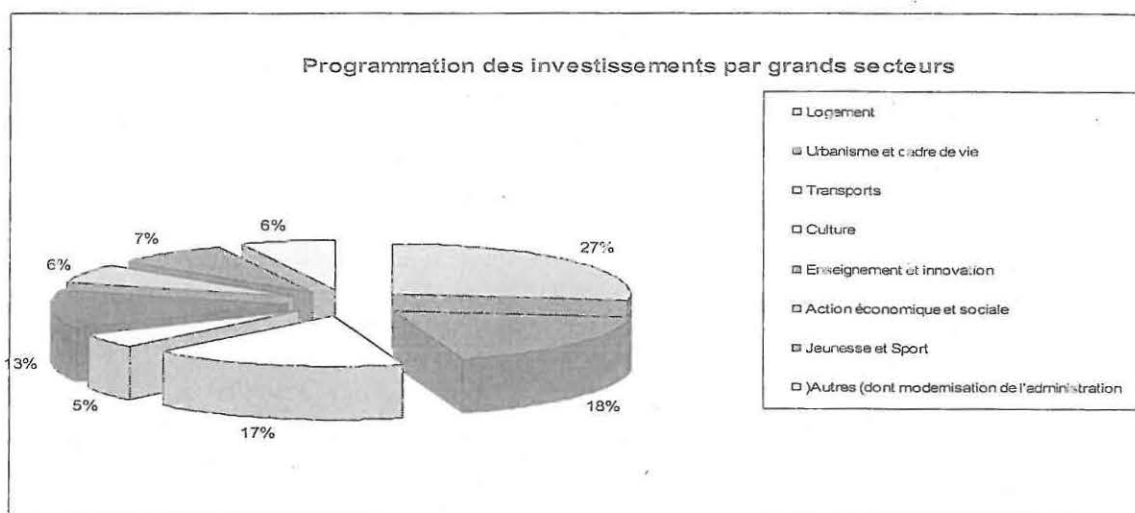
européenne d'implantation de centres de recherche et de développement, le cluster européen le plus dense en emplois dans les technologies de l'information et de la communication (TIC) et les industries de création. En mars dernier, une étude de *The Economist* classait la métropole parisienne parmi les quatre métropoles les plus attractives avec New York, Londres, Singapour, ex aequo avec Hong Kong. Paris Développement, l'Agence pour l'attractivité internationale de Paris a accompagné l'implantation sur Paris de 62 entreprises qui ont créé 3 718 emplois. En témoigne notamment le choix fait par de grandes entreprises de développer et implanter leurs activités à Paris d'ici début 2013: les groupes Clarins et Hôtel Marriott (Porte des Ternes, 17^{ème}), le studio de cinéma d'animation Onyx (Boulevard Ney, 18^{ème}), l'investissement dans l'exploitation d'un Espace Logistique urbain par FEDEX, dans le Parc de stationnement Pyramides (1^{er}).

L'attractivité touristique de Paris tend à s'accroître : le tourisme a enregistré des records de fréquentation, près de 30 millions de touristes en 2011 ont visité notre Ville, avec un impact positif décisif sur l'emploi dans les secteurs concernés. En 2011, le tourisme d'affaire a représenté 45,5% des nuitées dans l'hôtellerie parisienne et 995 congrès ont été recensés. Il nous faut cependant aller plus loin et préparer l'avenir. Avec près de 1500 hôtels et 78000 chambres et une adaptation qualitative permanente de son offre, en particulier dans le haut de gamme, Paris a su cultiver son identité de ville accueillante. Il nous faut cependant répondre aux projections de forte croissance de fréquentation et aux exigences d'un tourisme diversifié mais aussi durable et innovant, et c'est pourquoi Paris a lancé un plan hôtelier dont l'objectif est de susciter la création de 7000 chambres supplémentaires d'ici 2020. De nombreux projets seront ainsi lancés en 2013 de telle sorte qu'en 2014, nous aurons 1009 chambres en chantier.

Ce dynamisme économique permet à Paris d'afficher depuis la fin 2008, un taux de chômage inférieur au taux national (8,4% au premier trimestre 2012). Ces chiffres restent néanmoins insatisfaisants, dans un contexte économique morose. C'est pourquoi nous poursuivons en 2013 la mobilisation des dispositifs d'accompagnement des chômeurs : 42 900 chômeurs ont retrouvé un emploi en 2011, dont près de 12 000 allocataires du RSA, grâce aux actions soutenues par notre collectivité, qu'il s'agisse des Forums d'offres d'emplois ou de l'activité déployée par la Maison des Entreprises et de l'Emploi. Nous continuerons nos actions d'encouragement aux secteurs innovants, la mise en place d'outils d'aide en matière d'accompagnement et de financement des entreprises, la gestion des dispositifs de retour à l'emploi, en liaison avec la région. Les moyens du programme départemental pour l'insertion et l'emploi pluriannuel (2011-2014), qui reprend l'ensemble des mesures mises en œuvre pour accompagner les demandeurs d'emploi et permet désormais le retour à l'emploi d'un chômeur sur cinq dans notre Ville, seront consolidés.

12. Investir pour adapter la ville aux enjeux présents et à venir

De nombreux projets lancés sur cette mandature aboutiront en 2013, qui constitue une année charnière. Nous avons décidé l'an dernier d'intensifier notre niveau d'investissement, et ce sont 1,7 Mds€ d'investissement qui seront consacrés en 2013 à l'exécution du programme de mandature. Cet engagement massif confirme une fois encore l'ampleur sans précédent de notre programme d'investissement, qui s'élèvera à un montant de 9,3 Mds€ sur la mandature. Paris réaffirme ainsi son rôle clé en matière d'investissement public au moment où l'investissement privé tarde à redémarrer. Les choix opérés en matière de logement, de transports, d'excellence environnementale, et d'équipements de proximité, permettent ainsi d'apporter des réponses aux besoins actuels des Parisiens, de dépasser la crise, et d'inscrire notre ville dans une dynamique d'avenir.



6,14 Mds€ auront déjà été investis entre 2009 et 2012, témoignant ainsi de la pleine participation de Paris à la relance économique. Les 1,7 Mrds€ supplémentaires de 2013 permettront l'avancée de chantiers de grande importance qui respecteront le calendrier prévu et s'achèveront avant la fin de la mandature.

2013 sera une année particulièrement importante en termes d'urbanisme : une quarantaine d'opérations d'aménagement significatives se poursuivront, et contribueront à faire évoluer le visage de Paris. Le grand chantier des Halles verra l'achèvement de la phase « clos et couvert » de la Canopée et de l'aménagement de la partie ouest du jardin. Les travaux de rénovation du quartier Saint Blaise se poursuivront. A Clichy-Batignolles comme dans les secteurs Ouest, les livraisons de logements se poursuivront, tout comme celle de la 2^{ème} tranche du parc Martin Luther King. L'aménagement du secteur nord, autour du projet du nouveau Palais de Justice, entrera également en phase opérationnelle. L'aménagement de Paris-Rive Gauche se poursuivra notamment dans les secteurs Bruneseau et Austerlitz, après la démolition du buffet de la gare. Paris Nord Est, dont le périmètre d'étude s'est étendu aux gares du Nord et de l'Est, voit s'achever progressivement le quartier Claude Bernard, dont les logements et les bureaux, desservis par le tramway T3 prolongé, sont déjà livrés, tandis que le chantier de reconversion de l'entrepôt Macdonald bat son plein. La Halle Pajol sera inaugurée avec la plus importante centrale solaire de France en cœur de ville, son esplanade, son auberge de jeunesse, sa bibliothèque et son jardin partiellement couvert. Dans le 11^{ème}, le secteur Bréguet sera marqué par l'engagement opérationnel du programme de construction des logements et des équipements publics. Dans le 12^{ème} arrondissement, le lotissement Charolais connaîtra la livraison de ses premiers logements et de la crèche. Le bâtiment du conservatoire sera achevé fin 2013, pour une mise en service à la rentrée 2014. Dans le 14^{ème}, l'opération Broussais verra le démarrage des chantiers de construction des logements de l'îlot des Mariniers et dans le 15^{ème}, les opérations Lourmel et Boucicaut connaîtront également une phase active en matière de chantiers de construction des logements. Le nouveau stade Jean Bouin sera enfin livré en 2013. Rive gauche, à l'été, 2,3 kms (soit 4,5 ha) de berges de la Seine seront restitués aux Parisiens et aux amoureux de Paris.

En matière de déplacements, nous continuerons à évoluer vers davantage de partage entre les usagers et davantage de respect de l'environnement, avec la mise en fonctionnement du tramway T3, sur l'ensemble du parcours du pont de Garigliano jusqu'à la porte de la Chapelle. Nous poursuivons ce projet avec le démarrage de l'enquête publique pour l'extension à la porte d'Asnières. L'achèvement de l'aménagement de la place de la République au printemps 2013, permettra aux Parisiens de profiter d'une espace requalifié pour les piétons, les bus et les cyclistes. Les travaux du Mobilien 31 de la Place de l'Etoile à la gare de l'Est amélioreront la circulation des bus pour un plus grand confort des usagers. La poursuite du déploiement de moyens de paiement carte bleue à l'ensemble des horodateurs parisiens facilitera le quotidien des usagers. Elle fera progresser le taux de respect du paiement du stationnement, pour un meilleur partage de l'espace public, en incitant ainsi les automobilistes à une plus grande rotation des places au profit de tous. Enfin, dans le même esprit, nous poursuivons le déploiement d'Autolib', qui a rencontré d'ores et déjà le succès auprès des Parisiens, les 800 stations en surface prévues devant être opérationnelles en mars 2013.

Paris poursuivra également son combat pour la préservation de l'environnement. La révision du Plan Climat sera engagée avant la fin de l'année et elle sera l'occasion de réaffirmer notre engagement en la matière,

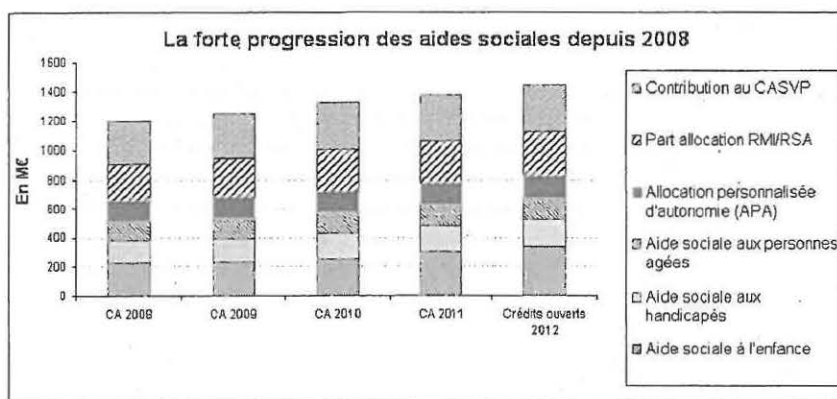
comme nous l'avons fait à l'occasion du Plan Biodiversité. Un certain nombre d'actions concrètes et d'études seront financées dès le budget 2013, à l'instar de la création d'un puits de géothermie à Batignolles ou de la mise en service d'un dispositif de récupération dans les égouts pour chauffer la piscine Aspirant Dunant dans le 14^{ème}. Au-delà de ces actions particulières, Paris continuera à faire le choix du développement durable dans la mise en œuvre de ses politiques d'équipement et de rénovation : l'imposition de normes énergétiques strictes lors de la construction ou de la rénovation d'équipements publics constitue en effet un investissement qui permet, outre la préservation de notre environnement, la réalisation d'économies futures pour notre facture énergétique. Ainsi, après le lancement de la rénovation « Plan Climat » de 100 écoles, le Conseil de Paris sera saisi pour déterminer les modalités de rénovation de 200 nouvelles écoles. Dans la même logique, la Ville de Paris continuera à investir dans la rénovation des centres thermiques nécessaires au fonctionnement des services publics.

2. Face à la crise, l'exigence de solidarités

En déstabilisant les finances publiques de l'ensemble de la zone euro, la crise fragilise nos concitoyens. Dans ce contexte Paris, qui a fait de la solidarité sa première priorité depuis onze ans, s'affirme plus que jamais à leurs côtés.

21. solidarité en faveur des plus fragiles

Nous sommes engagés de manière volontariste, depuis le début de la mandature, en faveur des Parisiens les plus fragiles. Dans la continuité de l'augmentation constante que nous consacrons à toutes les formes de solidarité depuis 2001, nous amplifierons notre effort social en 2013 en le portant à 2,1 milliards d'euros, soient 4,5 % de plus que pour l'année 2012. Les aides sociales, auxquelles les 2/3 de cet effort sont consacrés, joueront cette année encore un rôle décisif pour permettre à nos concitoyens de résister à la crise. Les dépenses de RSA, tributaires de la situation de l'emploi, ont été stabilisées en 2011 (297 M€), après une augmentation en 2010 (300 M€, soit près de + 6 %). Cela témoigne de l'efficacité des dispositifs à l'œuvre dans le cadre du PDI. La prévision 2013 sera arrêtée le plus tard possible, pour prendre en compte les dernières tendances de l'exécution 2012, qui confirmeront pour le moment cette stabilisation. Les plus démunis font l'objet d'une attention particulière : l'objectif de financer 2000 places d'hébergement et de logements accessibles aux sans-abris d'ici 2014 est en passe d'être atteint et en 2013, 150 nouvelles places seront financées.



En 2012, nous avons opéré une première remise à niveau des crédits de l'Aide Sociale à l'Enfance avec une inscription totale de 356 M€. Parallèlement, nous poursuivons la réforme des modes de gestion de ce secteur pour contenir la progression de la dépense tout en assurant le respect de nos obligations légales. La mise en place de la plate-forme d'accueil PAOMIE fin 2011 a permis une orientation plus adéquate des jeunes pris en charge. La maîtrise des dépenses passe également par le plafonnement des enveloppes budgétaires dédiées aux aides financières et aux frais annexes, ainsi que par un pilotage renforcé de la gestion des établissements départementaux de l'Aide sociale à l'Enfance. Le fait que ces derniers aient dégagé un excédent de fonctionnement pour la première fois depuis 2007 montre bien qu'il est possible de faire rimer solidarité et efficacité. Malgré cette politique volontariste, le budget 2013 connaîtra vraisemblablement une nouvelle augmentation en raison de la croissance des dépenses d'hébergement. Pour répondre à l'augmentation du nombre de mineurs isolés étrangers pris en charge (1850 en 2012, 1900 en 2013), 150 nouvelles places associatives pour des jeunes de 11 à 18 ans confiés à l'ASE seront ainsi progressivement ouvertes en 2013.

Dans le même temps, des investissements majeurs verront le jour puisque le nouveau Centre d'accueil d'urgence de la Porte des Lilas ouvrira ses portes à la fin de l'année prochaine, de même que des antennes territoriales du Bureau de l'aide sociale à l'enfance dans le 18^{ème} et le 19^{ème}. Par ailleurs, nous financerons 32 places dédiées aux jeunes souffrant de troubles psychiques ou du comportement qui nécessitent un encadrement renforcé. Enfin, ce sont 75 places d'accueil associatives qui doivent être ouvertes en lien avec La Vie Au Grand Air (VAGA), l'Œuvre de Secours aux Enfants (OSE), l'ARFOG, France Terre d'Asile et Déclic. Paris continuera enfin à réclamer de l'Etat la reconnaissance du rôle majeur joué par notre collectivité s'agissant de l'accueil des mineurs étrangers isolés : l'accueil de ces jeunes doit notamment être plus équilibré sur le territoire national. Cette volonté d'un plus juste équilibre est nécessaire dès lors que l'Etat consacre pour les Mineurs isolés étrangers à Paris environ 3 M€ et la collectivité parisienne près de 90M€.

Alors que la crise du logement est enfin traitée à sérieux et détermination par le nouveau gouvernement, Paris poursuit en l'intensifiant sa politique volontariste en finançant plus de 6000 logements sociaux en 2013. Cet effort sans précédent portera à 40.000 le nombre total de logements financés entre 2008 et 2014. Pour les 20 % de logements sociaux, Paris sera ainsi au rendez-vous dès 2014, soit avec 6 ans d'avance, ce qui permettra à notre Ville d'être en capacité de s'inscrire dans la dynamique nécessaire pour atteindre le taux de 25 % prévu pour 2025. Tout ceci nous permet de réaffirmer notre ambition de faire du logement un outil à la fois de la vitalité et de la solidarité de Paris. C'est dans cet esprit que nous poursuivrons notre effort pour que le parc de logements sociaux s'adapte aux recommandations du Plan Climat et que nous inciterons le parc privé à rejoindre ce mouvement. Parallèlement à ce volontarisme au niveau central, les initiatives individuelles sont encouragées. Avec à ce jour plus de 800 logements captés, le dispositif Louez Solidaire atteindra son objectif de 1 000 logements d'ici 2014. Prenant enfin notre part dans la nouvelle politique du logement mise en œuvre par le Gouvernement, nous serons en première ligne pour investir dans le foncier public libéré par l'Etat et ses opérateurs. Nous mobiliserons nos bailleurs sociaux pour produire mieux, et plus vite. En ce qui concerne enfin l'attribution des logements sociaux, beaucoup a été fait, les errements du passé ont été peu à peu effacés, et je m'engage à ce que nous mettions en place des procédures encore plus efficaces et plus compréhensibles pour les demandeurs en 2013.

Paris aura enfin une action volontariste en matière d'emplois, et renforcera significativement son soutien à des initiatives telles que les Forums pour l'emploi, qui rencontrent un grand succès, notamment auprès des jeunes.

22. La solidarité territoriale

La redistribution d'une partie des richesses pour pallier des inégalités sur le territoire est légitime et nous avons toujours affirmé notre adhésion pleine et entière au principe de la péréquation. Les dispositifs mis en place en 2011 et 2012 sont complétés en 2013 par un fonds de péréquation sur la contribution sur la valeur ajoutée économique (CVAE).

La situation difficile dans laquelle se trouvent les collectivités locales aujourd'hui est largement due aux conditions dans lesquelles se sont opérés les transferts de compétence de l'Etat. Les dispositifs de péréquation ont constitué des réponses d'urgence, pas toujours cohérentes entre elles. Des ajustements seront sans doute nécessaires : il nous faut organiser la péréquation sur des principes clairs et simples et je souhaite que Paris prenne toute sa place dans la définition des orientations qui pourraient être retenues par le gouvernement et les parlementaires.

La contribution financière de Paris aux dispositifs de péréquation a été très élevée en 2012. Avec une augmentation de 31 % par rapport à 2011, elle a représenté à elle seule 58 % du FSRIF, 23 % du fonds DMTO, 14 % du FPIC. Il est également important de rappeler que les dotations qui nous sont servies par l'Etat comprennent une péréquation implicite très importante. La DGF du département de Paris est ainsi versée selon des modalités dérogatoires : le droit commun, retenu pour tous les autres départements français, aboutirait à un total de 170 M€, là où nous n'avons perçu que 16 M€ en 2012. Tous dispositifs confondus et compte tenu des montées en puissance prévues par les dispositions législatives déjà votées, nous prévoyons pour notre contribution pour 2013 une augmentation de l'ordre de 50 M€ pour les seules péréquations horizontales.

En nous acquittant de ce qui est un véritable devoir de solidarité, nous rappellerons d'abord l'exigence de simplicité. Pour que cesse l'empilement de dispositifs hétérogènes et peu lisibles, nous proposerons une

fusion des différents dispositifs pour que la péréquation soit concentrée sur les dotations de l'Etat. Nous voyons dans cette réforme ambitieuse qui nécessitera plusieurs étapes le seul moyen pour les collectivités d'atteindre un équilibre clair. Parallèlement, nous ferons valoir l'exigence de prévisibilité. Le budget primitif 2013 devant être adopté avant de connaître les dispositions finales de la loi de finances promulguée fin décembre, nous le préparerons avec une prudence accrue dans nos prévisions de dépenses pour conserver des marges de manœuvre si Paris devait faire face à une éventuelle hausse de sa contribution. Dans la mesure où les collectivités locales ont besoin de disposer d'une visibilité à moyen terme de l'évolution de leurs charges, je plaiderai pour qu'elles disposent d'une visibilité pluriannuelle à défaut de laquelle un certain nombre d'actions sont vouées à être menacées ou compromises. Enfin, nous porterons une exigence de transparence pour permettre à Paris d'être mieux associée, aux côtés des autres collectivités, aux réflexions sur l'avenir des dispositifs de péréquation.

Notre importante contribution à la solidarité territoriale est conforme aux valeurs de notre municipalité. Nous ferons toutefois en sorte que l'exercice de définition d'un dispositif global et pérenne de péréquation prenne aussi en compte les charges supportées par Paris. Le domaine de l'ASE, où nous supportons majoritairement, avec deux autres départements, les charges liées aux mineurs étrangers isolés dont la responsabilité relève de la solidarité nationale, fera l'objet d'une attention exigeante de notre part. Nous resterons également mobilisés sur la question de l'APA pour laquelle la faible compensation (7 %) correspond à une péréquation de fait à la charge des Parisiens.

Enfin, l'engagement territorial de Paris passe aussi par son action au sein de Paris Métropole. Il s'agit en effet du cadre naturel au sein duquel les ferments du dynamisme futur et de l'évolution de la métropole doivent être pensés et portés. Une part substantielle du développement économique et solidaire de Paris et des collectivités qui l'entourent est ainsi conditionnée par notre capacité à faire émerger au sein de Paris Métropole une nouvelle gouvernance, afin d'élaborer notamment des politiques innovantes en matière de logement.

23. Développer nos services publics

La solidarité passe enfin à Paris par l'entretien et la création de services publics accessibles, dynamiques et conviviaux qui permettent à tous d'accéder sur un pied d'égalité à l'éducation, à la culture et à la santé. Cet engagement au service de l'égalité réelle se joue dès la petite enfance. Ce sont près de 1500 places nouvelles, soit une trentaine de nouvelles crèches (dont les trois quarts seront municipales) qui doivent ouvrir en 2013. Cet effort d'investissement important s'accompagnera évidemment des moyens nécessaires au bon fonctionnement de ces établissements, s'agissant notamment des créations de postes. Nous n'oublions pas les besoins de réhabilitation de certains équipements. Les mises aux normes, l'amélioration des conditions d'accueil des enfants et de travail des personnels, l'agrandissement ou le relogement concerneront 17 établissements en 2013.

De la même manière, l'éducation et la réussite éducative restent notre priorité. Nous continuons à investir massivement pour construire ou restructurer des écoles et des collèges afin de répondre à l'augmentation des effectifs scolaires et proposer les meilleures conditions d'apprentissage aux enfants parisiens. Les travaux de restructuration du groupe scolaire Keller Bullourde dans le 11^e, du groupe Maurice d'Ocagne dans le 14^{ème}, du groupe O. de Serres dans le 15^e et du groupe Binet dans le 18^e se poursuivront en 2013, tandis que débiteront ceux du groupe scolaire Antoine Chantin dans le 14^{ème}. Nous entamerons la construction d'une école sur la ZAC Batignolles dans le 17^e et sur la ZAC Paris Rive Gauche, secteur Masséna dans le 13^e pour accompagner les créations de logements. Dans le second degré, la restructuration du collège G. Braque dans le 13^e, la construction d'un collège sur la ZAC Saussure dans le 17^e et la création d'une annexe au collège A. Citroën dans le 15^e seront les principaux chantiers d'envergure lancés l'année prochaine. Nous soutiendrons à nouveau le programme l'Art pour grandir qui permet de rapprocher les enfants des centres de loisirs et des écoles des institutions culturelles parisiennes et notamment les musées de la Ville. Nous poursuivrons enfin l'aide d'1 M€ aux collèges les plus fragiles pour le financement de projets transversaux, qui seuls permettent la mise en place d'actions durables au service de la réussite des élèves.

En cette période de crise, la Ville de Paris s'attache à rééquilibrer l'offre culturelle sur l'ensemble de son territoire. Le développement des équipements culturels de proximité vient ainsi renforcer l'accès de toutes et tous à la culture. Dès 2013, deux nouvelles bibliothèques seront créées dans le 18^{ème} et deux nouveaux conservatoires ouvriront leurs portes dans le 17^{ème} et le 13^{ème} arrondissement. Les pratiques amateurs seront

une nouvelles fois consacrées avec la livraison de la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (MPAA) Broussais dans le 14^{ème}. Enfin, 2013 sera l'année de la réouverture du Cinéma Le Louxor. A à la frontière de trois arrondissements, 9^{ème}, 10^{ème} et 18^{ème}, son rayonnement dépassera très largement le seul territoire parisien. Au cœur de Paris, les équipements de la Canopée s'installeront progressivement avec la livraison d'un centre dédié au hip hop, d'un conservatoire, d'une bibliothèque et d'une maison des pratiques artistiques amateurs. 2013 sera également l'année de l'installation de l'établissement public des musées, créé en 2012. Fort de ses 951 agents, il permettra à nos 14 musées de disposer de l'autonomie nécessaire pour valoriser plus encore les collections parisiennes et assurer la diffusion du savoir et l'accès aux arts auprès des jeunes, des écoles et des nouveaux publics.

Nous ferons en sorte que cette offre culturelle prenne place dans un espace public ordonné et respecté. L'effort pour la propreté de Paris sera poursuivi, avec une attention particulière à la lutte contre les incivilités et contre les mégots ; la répression dans ce domaine (26 000 P.V. dressés en 2011, soit + 12 % en 3 ans) sera accentuée. En outre, pour lutter contre la pollution et diminuer les nuisances sonores, le renouvellement des matériels de propreté (bennes et engins de nettoyage) respectera des normes très exigeantes. Enfin, les études se poursuivront pour la création d'un nouveau centre de tri dans Paris *intra muros* (17^{ème}) après celui déjà ouvert dans le 15^{ème} arrondissement tandis que la collecte pneumatique des déchets sera mise en service à Batignolles.

3. Face à la crise, la garantie d'une gestion sérieuse qui garantit à long terme les intérêts des Parisiens

Nous nous étions engagés l'an dernier, à autofinancer au moins 2/3 de nos investissements. Les résultats encore attendus pour 2012 ne s'écarteront pas de ce cap et devraient s'approcher des 90% d'autofinancement que nous avons atteint en 2011. En cette période de fragilité chronique des finances publiques face à la dette, nous renouvelons pour 2013 et 2014 cet engagement d'un financement de notre investissement strictement maîtrisé.

3.1. Les incertitudes restent importantes

La poursuite de nos actions prioritaires dans un cadre économique et financier dégradé est un défi budgétaire permanent. Notre gestion saine et prudente des années précédentes nous a permis de faire face aux difficultés. Le budget 2013 sera élaboré et exécuté avec ce même esprit et cette même exigence de gestion sérieuse et raisonnée de nos moyens. L'exercice est délicat compte tenu des incertitudes qui peuvent peser sur notre budget, au-delà de l'imprévisibilité de la conjoncture économique.

Le premier facteur d'incertitude est lié à l'évolution de nos principales ressources fiscales. Les taux des impôts locaux seront stables en 2013, conformément à l'engagement que nous avons pris. Leur produit n'évoluera qu'à hauteur du taux de revalorisation des bases fixé par le Parlement. Mais deux recettes fiscales majeures connaissent une évolution qu'il est difficile de prévoir : la fiscalité immobilière et la CVAE. La volatilité des recettes de fiscalité immobilière n'est plus à démontrer, mais l'ampleur des variations constatées depuis le début de cette mandature doit être rappelée. Entre 2007 et 2009, ce sont 300 M€ de recettes en moins qui ont été constatés et il a fallu attendre 2011 pour retrouver un niveau de recettes supérieur à celui de 2007.

Les résultats de 2012 devraient être satisfaisants, supérieurs au montant encaissé en 2011. Le surcroît de recettes que nous encaisserons sera affecté à la réduction de notre emprunt, comme nous le faisons systématiquement lorsque les résultats excèdent nos prévisions du budget primitif. Notre prévision pour 2013 sera arrêtée le plus tard possible, pour prendre en compte les dernières évolutions du marché. Il n'y a aujourd'hui pas de consensus sur les prévisions de prix et de volumes parmi les experts du marché immobilier parisien. Le niveau satisfaisant de la recette 2012 pourrait se conjuguer avec un nombre de transactions réalisées sur 2012 en baisse par rapport à 2011. Les prix à Paris sont par ailleurs à un niveau égal depuis le printemps et si plusieurs transactions très exceptionnelles ont retardé le ralentissement auquel nous nous attendions dans ce contexte, les derniers résultats mensuels connus d'août et de septembre semblent confirmer nos craintes. Pour 2013, nous retiendrons comme tous les ans une prévision prudente car il ne serait pas responsable de faire le choix de spéculer sur un haut niveau de recettes pour équilibrer notre budget. Je me réjouis d'ailleurs de voir que le Gouvernement adopte pour l'Etat cette même règle de prudence que nous suivons à Paris depuis 2001.

Même si les recettes de CVAE ne sont pas aussi volatiles que celles tirées de la fiscalité immobilière, la prévision pour 2013 demeure cependant incertaine. L'effet de la réforme de la TP sur le territoire parisien est encore mal mesuré et des ajustements législatifs ne sont pas à exclure. Nos premières analyses après une année pleine de recul, sont mitigées : la réforme de la taxe professionnelle paraît avoir spécifiquement alourdi la pression fiscale pesant sur les entreprises parisiennes. Les effets ne sont pas encore précisément mesurables, et nous avons besoin de temps supplémentaire pour confirmer les premières tendances observées. L'impact sur les finances de notre collectivité reste également à affiner. Il n'y a pas eu de pertes de recettes en 2011, même si les bouleversements intervenus rendent peu lisibles les évolutions d'une année sur l'autre. La croissance plus soutenue que prévue de la CVAE en 2012, comme nous l'avons constaté au BS, est sans doute autant liée aux bonnes performances des entreprises parisiennes, qu'à des décalages et rattrapages par rapport à 2011, ce qui rend complexes nos prévisions pour 2013. Nous nous attendons à une progression plus limitée de ce nouvel impôt très sensible à la conjoncture économique, qui devient une ressource importante de notre budget.

Nous sommes par ailleurs tributaires des incertitudes de la loi de finances pour 2013. Nous venons tout juste de prendre connaissance du projet de loi déposé par le gouvernement et la discussion budgétaire au Parlement peut entraîner des évolutions impactant nos équilibres, notamment concernant d'éventuels aménagements des dispositifs de péréquation. Le volume exact des dotations de l'Etat attribuées à Paris n'est pas connu, et il ne le sera de façon définitive qu'au mois de février 2013, après que le Comité des Finances Locales aura procédé aux répartitions. Cependant, le plan de redressement des finances publiques préparé par le Gouvernement prévoit que les dotations des collectivités locales seront maintenues en valeur dans un premier temps. Ces dispositions devraient se traduire par une diminution pour Paris compte tenu des mécanismes de répartition des dotations. L'évolution du point d'indice de la fonction publique pour 2013 n'est enfin pas encore arrêtée.

Un nouvel effort, pour mettre en œuvre le redressement de notre pays dans la justice tel que le propose le Gouvernement, est légitime. Paris attend néanmoins que la prochaine étape annoncée d'un pacte de confiance et de solidarité conclu entre l'Etat et les collectivités permette de prendre en compte l'ensemble des spécificités de notre territoire.

32. Ce contexte nous invite à réaffirmer avec force les principes qui guident notre gestion

Nous avons été fidèles à quelques grands principes en matière budgétaire afin de conjuguer une politique ambitieuse de nouveaux équipements, de nouveaux services et de nouvelles allocations avec des événements difficilement prévisibles tels que la chute de la fiscalité immobilière en 2009 ou encore des dépenses conséquentes imprévues telle qu'une montée en charge très rapide des dispositifs de péréquation. A l'épreuve des faits, ces principes ont été efficaces. Nous les reconduirons pour 2013.

Il s'agit en premier lieu de la stabilisation de l'emploi public, résolution particulièrement ambitieuse dans un contexte d'ouvertures de nouveaux équipements publics. Cette année encore, les missions des services seront examinées avec précision. C'est en faisant preuve d'inventivité que nous parvenons à redéployer les effectifs tout en augmentant l'offre de services publics aux Parisiens. Cette stabilisation de l'emploi public n'est en rien assimilable à une politique d'austérité. L'attention de notre collectivité aux déroulements de carrières et aux mesures catégorielles visera à préserver le pouvoir d'achat des agents, notamment de ceux dont les salaires sont les plus bas.

La Ville veillera ainsi à ce que les discussions engagées avec les partenaires sociaux sur la définition triennale des ratios de promotions respectent les principes de justice et d'équité qui guident la politique menée par l'exécutif parisien en matière de ressources humaines.

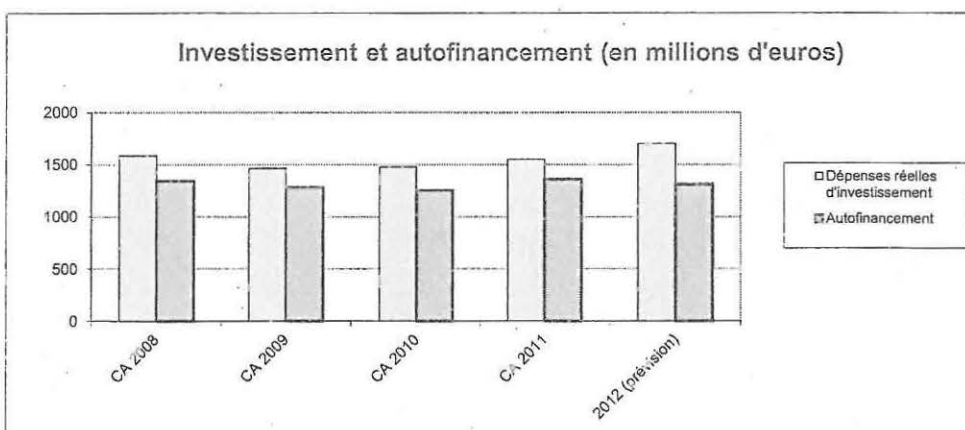
Une attention toute particulière est également portée aux conditions de travail des agents. En février 2012, un accord portant sur la santé et la sécurité au travail a été conclu avec les organisations syndicales. En 2013, un budget spécifique de 260 000€ sera consacré au suivi de cet accord.

De bonnes conditions de travail passent, pour certains métiers, par une tenue adaptée à leur mission. C'est dans cette perspective qu'une enveloppe de 200 000€ va être consacrée à l'entretien des tenues des agents d'accueil et de surveillance de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE). Dans le même esprit, 100 000€ seront consacrés à l'achat de petit matériel pour les agents de ménage des écoles. En 2013, la Ville consacrerait ainsi près de 6M€ à l'habillement et à l'équipement de ses agents.

Il s'agit en second lieu de la maîtrise de nos charges de fonctionnement. La part prépondérante des dépenses de personnel, mais aussi des dépenses sociales et des dépenses de péréquation doivent être rappelées. Pour financer ces solidarités, dont l'augmentation est importante, il est impératif de contenir fortement la progression des autres dépenses, et nous mettrons en œuvre les mesures d'économie qui le permettent.

Les efforts de maîtrise des dépenses intègrent les priorités que nous nous sommes fixées et l'efficacité des actions menées. Ils s'appuient sur des réformes structurelles, tout en veillant à l'amélioration de la qualité des services offerts aux Parisiens. Ainsi, la réforme de notre fonction achat porte progressivement ses fruits. La réduction du parc automobile de la Ville génère également des économies. Nous avons travaillé toute l'année sur une réforme de la fonction bâtiment, pour optimiser la gestion du parc immobilier utilisé par les services de la Ville. Nous irons au-delà en 2013, avec le soutien de toutes les directions de la Ville impliquées dans ces démarches de rationalisation. Un meilleur ciblage de nos priorités en matière d'études devrait nous permettre de diminuer les crédits dédiés de plus de 10 %. Les fonctions support verront quant à elle leur budget baisser de 2,5 %. Entre 2008 et aujourd'hui, les dépenses de communication ont enfin baissé de près de 30 % et un nouvel effort sera engagé en 2013.

Il s'agit en troisième lieu de l'autofinancement le plus large possible de nos investissements. La dette et l'autofinancement étant les deux moyens de financer l'investissement, seule une politique résolue d'autofinancement soutenu nous permet de maîtriser l'endettement sans renoncer à l'ambition du programme de mandature.



Dans le cadre du DOB 2012, nous nous étions engagés à dégager un autofinancement de 1,1 Md€ en 2013 et 2014, combinant l'épargne brute dégagée par notre budget de fonctionnement et les recettes spécifiques d'investissement. Nos engagements seront tenus, et nous permettront de maintenir le cap d'un autofinancement de nos investissements de 80% sur la durée de la mandature. Parmi les recettes d'investissements, la part des recettes de cession du patrimoine municipal devenue inutile s'établit depuis plusieurs années entre 150 et 200 M€. Nous tiendrons encore ce rythme en 2013, avec un objectif de cession de 175 M€. Par ailleurs, nous continuerons à réserver l'éventuel surplus de recettes de fiscalité immobilière à l'amélioration de l'autofinancement de nos investissements et à la maîtrise de notre endettement. Il est en effet de notre devoir collectif de financer notre programme en recourant le moins possible à l'endettement, afin de préserver des marges de manœuvre pour les générations futures. Le cap du maintien du ratio de l'endettement sur les recettes de fonctionnement de la Ville à un niveau inférieur à 50% à la fin de la mandature, bien en deçà des autres grandes villes françaises, est réaffirmé.

Tels sont les axes et les principes qui inspireront le budget présenté au Conseil de Paris à la séance de décembre 2012. Pour ce qui sera le dernier budget pleinement exécuté sur la mandature, il nous faudra dans une période de crise conjuguer avec sérieux et ambition les exigences de justice sociale, de dynamisme économique et de responsabilité environnementale. Nous nous y attacherons avec beaucoup de volonté et de créativité, au service de l'épanouissement des Parisiens et du mouvement de Paris.